ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique
---
N° 42-2023

Papeete, le 15 JUIN 2023

Document mis en distribution
Le 15 JUIN 2023

RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 formalisant le report des crédits de paiement,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur le représentant Cliff LOUSSAN

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4088/PR du 7 juin 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 formalisant le report des crédits de paiement.

Conformément à l'article 20 de la loi du pays n° 2021-9 du 1er février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française et à l'article 7 de la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 la complétant, le présent projet de délibération formalise le report sur la gestion 2023 des reliquats de crédits de paiement (CP) de l'exercice 2022 des comptes d'affectation spéciale, pour d'une part le fonds pour le développement du tourisme de croisière et, d'autre part le fonds de prévention sanitaire et sociale.

I- Concernant le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Au titre des recettes, les CP reportés sont financés en totalité par le résultat d'investissement reporté à hauteur de 323 millions F CFP. **Au titre des dépenses**, le report sur l'exercice 2023 du reliquat non consommé des CP de l'exercice 2022 s'élève à 323 millions F CFP selon le détail joint en annexe 1 au projet de délibération. Compte tenu des CP inscrits au budget primitif pour un montant de 70 millions F CFP, l'enveloppe des CP du FDTC s'établit désormais à 393 millions F CFP pour l'année 2023.

II- Concernant le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)

Au titre des recettes, les crédits de paiement reportés sont financés par le résultat d'investissement reporté à hauteur de 22 millions F CFP, et un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de près de 8 millions F CFP. **Au titre des dépenses**, le report sur l'exercice 2023 du reliquat non consommé des CP de l'exercice 2022 s'élève à 30 millions F CFP selon le détail joint en annexe 2 au projet de délibération. Compte tenu des CP inscrits au budget primitif pour un montant de 40 millions F CFP, l'enveloppe des CP du FPSS s'établit désormais à 70 millions F CFP pour l'année 2023.

******

Examiné en commission le 15 juin 2023, le projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 formalisant le report des crédits de paiement a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LE RAPPORTEUR

Cliff LOUSSAN

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : DBF23201040DL-4

DÉLIBÉRATION N° **/APF**

DU

relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 formalisant le report des crédits de paiement

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1er février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1er février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2022-98 APF du 8 décembre 2022 modifiée relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 ;

Vu l'arrêté n° 861 CM du 7 juin 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE
Conditions générales de l'équilibre réel

Article 1er.- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés, pour chaque compte d'affectation spéciale en section d'investissement, comme suit :

		Investissement	
	en F CFP	**Recettes**	**Dépenses**
Fonds pour le développement du tourisme de croisière	FDTC	323 082 776	323 082 776
Fonds de prévention sanitaire et sociale	FPSS	29 656 513	29 656 513
TOTAL		**352 739 289**	**352 739 289**

DEUXIÈME PARTIE

Moyens alloués aux services et dispositions diverses

Article 2.- Le montant des recettes d'investissement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	001	Résultat d'investissement reporté	323 082 776
		TOTAL FDTC	**323 082 776**
FPSS	001	Résultat d'investissement reporté	22 160 215
	951	Gestion financière	7 496 298
		TOTAL FPSS	**29 656 513**
		TOTAL	**352 739 289**

Article 3.- Le montant des crédits de paiement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	904	Tourisme	323 082 776
		TOTAL FDTC	**323 082 776**
FPSS	910	Santé	29 656 513
		TOTAL FPSS	**29 656 513**
		TOTAL	**352 739 289**

Article 4.- Le report sur l'exercice 2023 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2022, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 323 082 776 F CFP déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), est confirmé.

Article 5.- Le report sur l'exercice 2023 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2022, selon le détail joint en annexe 2 à la présente délibération pour le montant de 29 656 513 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS), est confirmé.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire, *Le Président,*

Odette HOMAI Antony GEROS

Annexe 1

Fonds pour le développement du tourisme de croisière

MISSION	LIBELLE	NUMERO AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
904	TOURISME	1.2015	Construction d'un fare manihinihi à Paopao	4 179 488
904	TOURISME	1.2016	Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	9 099 031
904	TOURISME	1.2017	Aménagement du débarcadère de Paopao	14 545 719
904	TOURISME	3.2017	Aménagement débarcadère de Papetoai	58 605 650
904	TOURISME	3.2019	Construction débarcadère et aménagement Papaputa	121 261 992
904	TOURISME	4.2019	Aménagement du débarcadère de Maroe	103 677 900
904	TOURISME	1.2021	Équipements et aménagements touristiques - 2021	11 712 996
TOTAL 904				**323 082 776**
TOTAL GENERAL				**323 082 776**

Annexe 2

Fonds de prévention sanitaire et sociale

MISSION	LIBELLE	NUMERO AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
910	SANTE	3.2021	Prévention - Aménagements et équipements - 2021	23 704 518
910	SANTE	1.2022	Subventions aux associations - 2022	5 552 995
910	SANTE	3.2022	Subvention au Fare Tama Hau - Acquisition de logiciels	399 000
TOTAL 910				**29 656 513**
TOTAL GENERAL				**29 656 513**

POLYNESIE FRANÇAISE

projet

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 2
Comptes d'affectation spéciale

EXERCICE 2023

NOR : DBF23201040DL-7

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIERE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2023

POLYNÉSIE FRANÇAISE
PROJET DE BUDGET EXERCICE 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

Date 31/05/23

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

Résultat d'INV reporté — Chapitre sans réalisations : 001

Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	RECETTES				
001	Résultat d'inv reporté				323 082 776
	TOTAL RECETTES.....				323 082 776
	EXCEDENT.....				323 082 776

POLYNÉSIE FRANÇAISE
PROJET DE BUDGET EXERCICE 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

TOURISME					MISSION : 904
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	DEPENSES				
	TOTAL DEPENSES.....				323 082 776
	DEFICIT.....				323 082 776

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2023

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		323 082 776	100
904	TOURISME	323 082 776	100	0	
	TOTAL GENERAL	**323 082 776**	100	**323 082 776**	100

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2023

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIERE

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
	SECTION D'INVESTISSEMENT	**323 082 776**	**100,00**	**323 082 776**	**100,00**	**323 082 776**	**100,00**	**323 082 776**	**100,00**	**0**	**0,00**	**0**	**0,00**
001	Résultat d'investissement reporté			323 082 776	100,00			323 082 776	100,00				
20	Immobilisations incorporelles												
21	Immobilisations corporelles	323 082 776	100,00			323 082 776	100,00						
23	Immobilisations en cours												
	TOTAL GENERAL	**323 082 776**		**323 082 776**		**323 082 776**		**323 082 776**		**0**		**0**	

CSR* : Chapitre sans réalisations

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20, 21 et 23.

FONDS DE PREVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2023

POLYNÉSIE FRANÇAISE
PROJET DE BUDGET EXERCICE 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Résultat d'INV reporté — Chapitre sans réalisations : 001

Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	RECETTES				
001	Résultat d'inv reporté				22 160 215
	TOTAL RECETTES.....				22 160 215
	EXCEDENT.....				22 160 215

POLYNÉSIE FRANÇAISE
PROJET DE BUDGET EXERCICE 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

SANTE					MISSION : 910
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	DEPENSES				
	TOTAL DEPENSES.....				29 656 513
	DEFICIT.....				29 656 513

GESTION FINANCIERE					MISSION : 951
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	RECETTES				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				7 496 298
	TOTAL RECETTES.....				7 496 298
	EXCEDENT.....				7 496 298

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		22 160 215	74,72
910	SANTE	29 656 513	100	0	
951	GESTION FINANCIERE	0		7 496 298	25,28
	TOTAL GENERAL	**29 656 513**	100	**29 656 513**	100

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE PREVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
	SECTION D'INVESTISSEMENT	**29 656 513**	**100,00**	**29 656 513**	**100,00**	**29 656 513**	**100,00**	**29 656 513**	**100,00**	**0**	**0,00**	**0**	**0,00**
001	Résultat d'investissement reporté			22 160 215	74,72			22 160 215	74,72				
10	Dotations, fonds divers et réserves			7 496 298	25,28			7 496 298	25,28				
20	Immobilisations incorporelles	29 656 513	100,00			29 656 513	100,00						
21	Immobilisations corporelles												
	TOTAL GENERAL	**29 656 513**		**29 656 513**		**29 656 513**		**29 656 513**		**0**		**0**	

CSR* : Chapitre sans réalisations

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20, 21 et 23.